

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2014

Etaient présents : Christophe GUIL, Jean BOBO, ALMERGE Evelyne, Adjoint ;
Mesdames et Messieurs Frédéric CARVALHAIS, Stéphane JACQUET, Anne LESIMPLE, Josette MONTSERRAT, Gaël MOOGIN, Ida POLIT, Philippe XANCHO.

Etaient absents excusés avec procurations : Mme MAUD PERINEAU procuration à Mme Anne LESIMPLE - Mme Latifa BENAODIA-BRIKI procuration à M. Christophe GUIL - M. Stéphane FOURCADE procuration à M. Roland NOURY.

Absent : M. MATRION Philippe : retard, arrivé à 19h10, a pris part au vote à partir du point n°5.

Secrétaire de séance : Mme Evelyne ALMERGE.

M. le Maire ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour de la réunion ; il désigne la secrétaire de séance Mme Evelyne ALMERGE et fait l'appel des élus. Aucune observation.

L'ordre du jour est adopté par le Conseil Municipal.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si des modifications sont à apporter sur le P.V. de l'installation du Conseil Municipal du 28 Mars 2014.

Aucune observation n'a été faite.

Vote du procès-verbal du 28/03/2014 : 14 voix Pour dont 3 procurations.

2 - INSTALLATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal,
qu'à l'occasion du renouvellement du Conseil Municipal des 23 et 30 Mars 2014, de procéder à l'installation des nouvelles commissions municipales et des délégués intercommunaux de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote des membres présents par 14 voix Pour dont 3 procurations:

NOURY-GUIL-BOBO-MONTSERRAT-POLIT-ALMERGE-CARVALHAIS-JACQUET-LESIMPLE-MOOGIN-XANCHO-

Procurations de PERINEAU à LESIMPLE - de BENAODIA-BRIKI à GUIL - et de FOURCADE à NOURY -

Le Conseil Municipal désigne les délégués des COMMISSIONS MUNICIPALES suivantes :

- ADMINISTRATION GENERALE, PERSONNEL COMMUNAL et CITOYENNETE, SECURITE :
Déléguée Mme Latifa BENAODIA-BRIKI-Roland NOURY- Evelyne ALMERGE-Jean BOBO-Stéphane JACQUET-Philippe XANCHO-

- COMMUNICATION, ESPACE NUMERIQUE (SIG) : Déléguée Mme Evelyne ALMERGE-Jean BOBO-Christophe GUIL-Frédéric CARVALHAIS - Stéphane JACQUET -

- URBANISME, PLU, SCOT : Délégué M. Philippe MATRION-Frédéric CARVALHAIS - Stéphane JACQUET- Latifa BENAODIA-BRIKI- Josette MONTSERRAT- Ida POLIT-

- FINANCES ET BUDGET : Délégué M. Christophe GUIL-Stéphane FOURCADE-Roland NOURY- Josette MONTSERRAT-Philippe MATRION- Philippe XANCHO- Jean BOBO-

- Comité permanent Finances : (tous les élus) : M. Roland NOURY-Christophe GUIL-Jean BOBO-Philippe MATRION-Josette MONTSERRAT-Ida POLIT-Evelyne ALMERGE-Latifa BENAODIA-BRIKI-Frédéric CARVALHAIS -Stéphane FOURCADE-Stéphane JACQUET-Anne LESIMPLE-Gaël MOOGIN-Maud PERINEAU-Philippe XANCHO-

- TRAVAUX, ECLAIRAGE PUBLIC, INVESTISSEMENTS, SYNDICATS, CONSEIL COMMUNAUTAIRE, AGRICULTURE : Délégué M. Roland NOURY-Frédéric CARVALHAIS-Philippe MATRION- Philippe XANCHO-Anne LESIMPLE - Maud PERINEAU -

- AFFAIRES SCOLAIRES, (réforme des rythmes scolaires), SPORT-JEUNESSE-VIE ASSOCIATIVE : Délégué M. Jean BOBO-Gaël MOOGIN-Stéphane JACQUET-Christophe GUIL-Evelyne ALMERGE-Ida POLIT-

- CULTURE, (tradition catalane), TOURISME : Déléguée Mme Anne LESIMPLE- Maud PERINEAU-Roland NOURY-

- FETES ET CEREMONIES : Déléguée Mme Ida POLIT-Anne LESIMPLE-Evelyne ALMERGE-Roland NOURY-Gaël MOOGIN-Stéphane JACQUET-Frédéric CARVALHAIS-

- AIDE SOCIALE : Déléguée Mme Josette MONTSERRAT-Anne LESIMPLE-Maud PERINEAU-Philippe XANCHO-Jean BOBO-Roland NOURY.

- ARTISANAT-COMMERCE-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Délégué M. Stéphane JACQUET-Latifa BENAUDIA-BRIKI- Ida POLIT- Stéphane FOURCADE-

- ELECTIONS : Déléguée Mme Ida POLIT-Roland NOURY-Jean BOBO-Christophe GUIL-Stéphane FOURCADE-

- APPEL D'OFFRE : Délégué M. Roland NOURY-Jean BOBO-Stéphane FOURCADE-Philippe MATRION-Latifa BENAUDIA-BRIKI-Evelyne ALMERGE-Philippe XANCHO-

- IMPOTS DIRECTS : Délégué M. Roland NOURY-Jean BOBO -Christophe GUIL -Stéphane FOURCADE-Evelyne ALMERGE -Josette MONTSERRAT.

Délibération n°05/2014

3 - DESIGNATION DES DELEGUES DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de désigner les délégués des syndicats intercommunaux et communautaires.

Communauté de Communes des Aspres : Conseiller titulaire M. Roland NOURY et conseiller suppléant M. Christophe GUIL.

SIVU des Aspres : Délégué M. Roland NOURY et Mme Maud PERINEAU.

SIVM de Ponteilla : 2 titulaires M. Roland NOURY-Mme Anne LESIMPLE et 2 suppléants M. Gaël MOOGIN et Mme Maud PERINEAU.

SIVU du Tech : 2 titulaires M. Roland NOURY- Mme Anne LESIMPLE-

SYDEL : Délégué titulaire M. Roland NOURY- délégué suppléant M. Philippe XANCHO.

SCOT : M. Philippe XANCHO et Mme Maud PERINEAU.

Correspondant "Défense" : Stéphane JACQUET.

Syndicat intercommunal pour la promotion des Langues Occitane et Catalane : Mme Anne LESIMPLE - Mme Josette MONTSERRAT.

Délibération n°05/2014 à n°17/2014

4 - DELIBERATION POUR LA DISSOLUTION DU SIVOM DE PONTEILLA :

Monsieur le Maire donne connaissance,

de l'analyse financière tant structurelle que fonctionnelle du SIVOM de Ponteilla qui a été présentée à plusieurs reprises lors des précédentes réunions, il a été mis en perspective la dissolution de l'établissement au 30 Juin 2014. Ce délai de six mois devrait permettre aux Communes adhérentes de pouvoir régler tous les problèmes afférents aux biens, au passif et à l'actif et notamment à l'avenir du personnel.

Le Principal souci de la dissolution étant le reclassement du personnel territorial, seules deux

solutions peuvent être envisagées :

- le transfert de personnel sur une autre collectivité ou EPCI ;
- la prise en charge du personnel par le Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales.

Le Comité syndical demande à la Commune de St-Jean-Lasseille de délibérer en approuvant ou en refusant la dissolution du SIVOM de Ponteilla à compter du 30 Juin 2014 et de donner l'autorisation à M. le Président du SIVOM de Ponteilla de signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Il propose au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par 14 voix Pour dont 3 procurations.

APPROUVE la dissolution du SIVOM de Ponteilla au 30 Juin 2014.

AUTORISE M. le Président de signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de cet acte administratif qui sera transmis pour délibération à l'ensemble des Communes membres du SIVOM de Ponteilla.

Délibération n°18/2014.

5 - DELIBERATION CONCERNANT LES INDEMNITES DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DU MAIRE ET DES ADJOINTS : M. Philippe MATRION a pris part au vote (retard).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions des Maires et Adjointes, et l'invite à délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2123-20 et suivants, Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au Budget communal.

Considérant que l'article L2123-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maximum et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au Maire et aux Adjointes.

Considérant que la Commune compte 954 Habitants ; Canton de Thuir ; Arrondissement de Perpignan et Département des Pyrénées-Orientales ;

Après avoir délibéré ; a voté par 15 voix Pour dont 3 procurations ;

DECIDE

Art. 1 - A compter du 28 Mars 2014, date de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire et des Adjointes, le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire

constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par les articles L.2123-20-1 à L.2123-24 du Code des Collectivités Territoriales, fixée aux taux suivants :

Taux en % de l'indice de l'échelle indiciaire de la fonction publique :

Maire : 31% de l'indice 1015 ; sachant que l'indice brut mensuel 1015 en Mars 2014 est de 3 801,47 €.

1er Adjoint : 8,25 % de l'indice 1015 ;

2ème Adjoint : 8,25 % de l'indice 1015 ;

3ème Adjoint : 8,25 % de l'indice 1015 ;

4ème Adjoint : 8,25 % de l'indice 1015.

Art. 2 - Les indemnités déterminées, comme il est dit à l'article 1 sont majorées par application de taux prévus par les articles L.2123-22 dans les limites fixées par l'article R.2123-23.

Art. 3 - Le Montant maximum des crédits ouverts au Budget de la Commune pour le financement des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes est égal au total de l'indemnité maximale du Maire et du produit de 8,25 % par le nombre d'Adjointes.

Art. 4 - Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

Art. 5 - Dans la limite des crédits votés à l'article 3, les conseillers municipaux auxquels le Maire a délégué des fonctions ne percevront pas d'indemnité mais pourront prétendre à un remboursement de frais de mission (déplacement lointain ou autre) avec justificatif à l'appui.

Délibération n°17/2014.

6 - DELIBERATION MODIFICATIVE CONCERNANT LE CLASSEMENT DE LA VOIRIE, ECLAIRAGE ET ESPACES VERTS DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR LE GROUPE D'HABITATIONS LOCATIVES : Rue des Albysias-Placette des Amandiers de l'OPAC des P.O.

Cette délibération remplace et annule la Délibération n°44/13 du 02/12/2013.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal,

du courrier du 7 Mars 2014 de l'Office 66 des P.O. nous indiquant que la surface totale rétrocédée à la Commune est de 1 558 m² correspondant au lot B du plan de division : Placette des Amandiers, Rue des Albysias, parkings, candélabres et les deux espaces verts pour le classement dans le domaine public communal pour le groupe d'habitations locatives : l'Ouzardète Rue des Albysias - Placette des Amandiers -

Il précise que les parcelles à transférer dans le domaine public communal sont cadastrées section A n°694 et A n°696 d'une superficie totale de 1 558 m².

Il rappelle que le certificat administratif constatant l'achèvement définitif des travaux de l'Office 66 des P.O. a été signé le 30/09/2013, DACT signé le 15/11/2013.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par 15 voix Pour dont 3 procurations. DONNE son accord pour la demande de classement sollicité.

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour lancer la procédure d'acquisition des voies privées et équipements collectifs, réseaux divers par l'Office 66 des P.O. dans le but de son classement dans le domaine public communal, Parcelles A n°694 et A n°696 superficie totale 1558 m² et AUTORISE M. le Maire à signer l'acte notarié chez le Notaire Maître BONARD Sandra à Elne 66200.

PRECISE que les frais afférents au-dit transfert seront imputés au Budget communal.

Délibération n°19/2014.

7 - JURY D'ASSISES 2015 : LISTE PREPARATOIRE DU JURY D'ASSISES.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de tirer au sort un nom sur la liste électorale afin de communiquer à la Mairie de Fourques qui centralise notre Canton, notamment le nom, prénom, date et lieu de naissance, profession et adresse de la personne qui pourrait assister au Jury d'Assises 2015, après un autre tirage au sort par le Tribunal.

N° 593 de la liste électorale a été tiré au sort ; il s'agit de M. PETITHOMME Jacky, Daniel, Guy, retraité, né le 20/12/1951 à Evreux 27, domicilié 13, Rue des Jardins à St-Jean-Lasseille.

Félicitations à cette personne, un courrier lui sera envoyé.

8 - DELIBERATION POUR CONSTITUTION DE SERVITUDES ERDF/ASSOCIATION SYNDICALE LOT. LE VIEUX PUITTS :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, qu'il y a lieu de délibérer pour la signature de l'acte à l'Office Notarial de Millas : Bertrand Gouvernaire/Marty, 161, Avenue Jean Jaurès 66170 Millas, concernant la convention de servitudes n°PO2789 qui a été signé le 30/02/2012 entre ERDF et la Commune de St-Jean-Lasseille ; pour la tranchée souterraine des parcelles A 102 pour 21 mètres - A 237 pour 35 mètres - A 103 pour 95 mètres - au lieu-dit "L'Ouzardète" pour les travaux du City Sport (voir plan).

Il demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'acte notarial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par 15 voix Pour dont 3 procurations. ACCEPTE la constitution de servitudes entre ERDF et la Commune de Saint-Jean-Lasseille, tranchée souterraine des parcelles A 102 pour 21 mètres - A 237 pour 35 mètres - A 103 pour 95 mètres - au lieu-dit "L'Ouzardète" pour les travaux du City sport.

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte définitif à l'Office notarial de Millas : Bertrand Gouvernaire/Marty, au 161, Avenue Jean Jaurès à Millas 66170.

S'ENGAGE à inscrire les frais au Budget Primitif de l'exercice.

Délibération n°20/2014.

9 - CALENDRIER DES MANIFESTATIONS PATRIOTIQUES POUR L'ANNEE 2014 :

Monsieur le Maire propose : le calendrier annuel 2014 concernant les manifestations patriotiques organisées par la Commune :

- Lundi 14 Juillet 2014 à 11h00
- Mardi 11 Novembre 2014 à 11h30

(dépôt de gerbe au Monument aux Morts, et vin d'honneur offert par la Mairie).

La cérémonie du 8 Mai est organisée par la section des Anciens Combattants et le 18 Juin par le Souvenir Français, comme l'année précédente.

10 - DIVERS :

- Le Groupe La Poste : Par lettre du 3 Février 2014, le groupe La Poste nous informe qu'à partir du 1er Janvier 2014, l'indemnité mensuelle versée pour le fonctionnement de l'agence postale communale s'élèvera à 996 €.

- Service Départemental d'Incendie et de Secours des P.O. SDIS : Envoi du bilan de l'activité opérationnelle du SDIS sur notre Commune pour l'année 2013.

3 secours Routiers - 1 Feu de végétaux - 9 opérations diverses - 38 Secours à victime - **Total des interventions 51** -

M. le Maire rappelle que le montant annuel des contributions versées au SDIS par la Commune est de 12 806 €. Cette somme sera inscrite au BP 2014 en dépense de la section de fonctionnement.

Il informe que des

- Réunions hebdomadaires : avec le Maire et les adjoints auront lieu tous les Mercredis à 17h30 à la Mairie.

- Des permanences municipales seront mises en place par les nouveaux élus, dans les prochains jours ainsi qu'une commission extra-municipale (appel à candidat).

Séance levée à 19h30.

Les membres présents,

Le Maire,

